

FFAM (Fédération Française des associations de sauvegarde des MOULINS)

Alain FORSAN Président

Patrice CADET Docteur, ancien directeur de recherche à l'IRD

Albert HIGOUNENC Ingénieur des Mines

FFAM n'entend pas participer à une confrontation entre " destruction gentille " et "refus de destruction ", parce que la destruction est totalement négative sur les aspects écologiques.

Destruction de seuils = condamnation au titre de la loi Biodiversité pour perte nette de biodiversité.

Pour la "**destruction gentille**" l'accord des propriétaires est souvent obtenu par **chantage et intimidation**:

Chantage = prix exorbitants des aménagements et refus de subventions

Intimidation= menaces de destruction arbitraire auprès de personnes âgées ou en difficultés financières ou en difficulté de compréhension.

FFAM souhaite participer à une discussion de fond sur la méthode pour préserver ce qui existe encore actuellement comme flore et faune aquatique.

La FFAM a pour objectif la sauvegarde des moulins tout autant parce qu'il s'agit du 3^{ème} patrimoine de France mais aussi **parce que l'hydro-système** qu'ils ont généré depuis des siècles leur **permet de répondre aujourd'hui à tous les objectifs du Ministère de la transition écologique et solidaire.**

Les moulins et leurs seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique :

- **Aucune espèce** aquatique vivante dont la durée de vie n'excède pas 5 ans **n'aurait survécu** à un blocage de sa reproduction **pendant plusieurs siècles.**
- Jusqu'au XIX^e siècle, les contrats des ouvriers dans les agglomérations en bordure de la Loire interdisaient aux employeurs de servir du saumon plus de 3 fois par semaine !

- **La disparition des saumons au début du XXe siècle s'explique uniquement par le blocage complet et médiatisé des migrations par les grands barrages** construits en travers du lit mineur et du lit majeur des fleuves, ce qui n'est pas le cas des seuils.
- Pendant la période qui s'étend **du Moyen âge au milieu du XIXe siècle, aucun n'ouvrage n'a jamais arrêté les migrations tout en permettant une pêche abondante.**
- **Le ROE est un amalgame entre ouvrages transparents présents dans les cours d'eau et réels obstacles** à la continuité écologique, qui a freiné la mise en place de mesure efficace.

Les moulins et leur seuil sont des éléments indispensables à la transition écologique dans le contexte actuel du réchauffement climatique.

- Les seuils ont indirectement créés dans les cours d'eau, ce que les Ministères de l'agriculture et de la transition écologique veulent créer pour l'agriculture : des points où l'eau résiste en période de sécheresse permettant aux organismes aquatiques de survivre. **Créer des réserves d'eau à côté des cours d'eau et enlever celles qui se trouvent dans les cours d'eau est contraire aux objectifs des ministères.**
- **Les seuils des moulins sont des refuges de la biodiversité endémiques** du simple fait qu'ils sont stables et multiplient les habitats. Les enlever c'est faire disparaître la grande majorité des espèces au profit d'un retour hypothétique de quelques espèces dont l'intérêt pour la pêche uniquement dépasse largement l'intérêt écologique.
- **Les seuils des moulins sont des zones humides extrêmement efficaces** qui hébergent des services écologiques gratuits d'autoépuration qui ont permis à bon nombre de cours d'eau d'être encore aujourd'hui en liste 1 (bon état écologique), parce la fonctionnalité de l'hydro-système anthropisé a atténué les effets de la pollution et du réchauffement climatique. Les détruire, c'est mettre en péril leur statut.
- **Les seuils des moulins sont un frein à la diffusion des pollutions** vers la mer car ils ralentissent les écoulements.

Les moulins et leurs seuils sont des éléments indispensables à la transition écologique car ils contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique tout en favorisant une reprise d'une activité économique en zone rurale, grâce à la production d'énergie renouvelable bon marché avec une technique durable et éprouvée.

La FFAM s'oppose au principe de la continuité écologique qui laisse croire que le simple déplacement des poissons dans les cours d'eau va permettre leur reproduction et stopper leur déclin, alors que **la 6^{ème} extinction spécifique** est un phénomène global qui conduit à la **disparition des espèces aquatiques** y compris

dans des sanctuaires où les interventions humaines sont totalement inexistantes. C'est la raison pour laquelle il faut conserver les seuils.

Aucune espèce animale ne peut survivre dans un milieu dont les caractéristiques physico-chimiques sont incompatibles avec ses traits de vie.

La FFAM s'oppose au principe de la continuité écologique qui laisse croire que la suppression des seuils va permettre au cours d'eau de revenir à ce qu'il était avant que les ouvrages n'aient été construits par les hommes parce que **les conditions environnementales sont totalement différentes aujourd'hui**, ce qui justifie la conservation des seuils.

La transition écologique est un concept **pour l'humain**, parce que cette notion renferme des aspects qualitatifs comme la beauté du paysage. Ce qui compte le plus pour la faune et la flore, c'est la transition climatique, autrement dit avoir en permanence le minimum vital pour pouvoir attendre que les conditions de vie redeviennent normales, et pour les organismes aquatiques, ce qui compte le plus actuellement c'est d'avoir toujours un peu d'eau pour survivre lorsque les conditions sont tragiquement mauvaises, ce que la plupart de nos seuils arrivent à maintenir dans les rivières depuis des siècles.